

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2022**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD (à partir de la délibération 23-2022), Catherine PATUEL, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Robert GUILLARD, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Anthony MARASCO, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE.

Absents Excusés : Jean-Luc PAQUELIER (Pouvoir à Michel BERTHET), Dominique RABILLOUD (Pouvoir à Guy LONGEPIERRE jusqu'à la délibération 22-2022), Françoise CURAILLAT, Coralie LUTAUD.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Compte de gestion 2021
- Compte administratif 2021,
- Affectation des résultats 2021,
- Budget primitif 2022,
- Subventions aux associations,
- Vote des taux d'impositions 2022,
- Nomenclature M57,
- Demande de subvention,
- Convention vétérinaire,
- Retrait d'une délibération de cession de terrain,
- Divers.

Le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2022 est lu. Avec 4 ABSTENTIONS (Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE) le procès-verbal est adopté.

Mesdames Valérie BOUILLOUX, Annick GUYON et Monsieur Alain HOUDINET se proposent pour être secrétaire de séance. Il est procédé au vote, le conseil a choisi pour secrétaire de séance Madame Valérie BOUILLOUX.

Délibérations :

Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de l'exercice 2021 établi par le trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part, approuve le compte de gestion 2021.

Approbation du compte administratif 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte administratif s'établissant comme suit :

Section de fonctionnement :

Mandats émis	2 231 078,99 €
Titres émis	3 281 407,08 €

Solde d'exécution 2021	1 050 328,09 €
Report 2020	- €
Résultat de clôture 2021	1 050 328,09 €

Section d'investissement :

Mandats émis	1 216 384,14 €
Titres émis	3 492 679,69 €

Solde d'exécution 2021	2 276 295,55 €
Report 2020	-1 340 019,42 €

Résultat 2021	936 276,13 €
R.A.R. recettes 2021	216 762,00 €
R.A.R dépenses 2021	803 115,00 €

Résultat de clôture 2021	349 923,13 €
---------------------------------	---------------------

Affectation des résultats

Vu les résultats du compte administratif 2021 et compte tenu du solde des restes à réaliser, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

- 1 050 328,09 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- 936 276,13 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

Budget 2022

Après présentation détaillée des propositions d'inscriptions budgétaires pour l'exercice 2022, le conseil municipal est invité à procéder au vote du budget primitif 2022.

Le conseil municipal vote les propositions budgétaires 2022 suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses	4 318 828,00 €
Recettes	4 318 828,00 €

Section d'investissement :

Dépenses	3 351 966,00 €
Recettes	3 351 966,00 €

Subventions aux associations

Le conseil municipal, avec 2 CONTRE (Annick GUYON et Marie-Bénédicte LEBEGUE) et 5 ABSTENTIONS (Christian JOLIVET, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Alain HOUDINET, Rémi BESSON) approuve le versement de ces subventions.

Subventions aux associations

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux membres de bureaux d'associations de quitter la salle pour procéder au vote des subventions pour les associations concernées.

Le conseil municipal, avec 1 ABSTENTION (Céline CARREIRO) approuve le versement de ces subventions.

Taux d'imposition 2022

Le maire propose au conseil municipal de maintenir au niveau de 2021 les taux des différentes taxes :

Foncier bâti : 37,34 %

Foncier non bâti : 50,62 %

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux d'impositions proposés ci-dessus pour 2022.

Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

Demande de subvention FIPD Vidéoprotection

A l'unanimité, le conseil municipal donne tous pouvoirs au Maire pour solliciter l'aide de l'État, dans le cadre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Convention vétérinaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec la SELARL Champs Huguet afin de lui confier les opérations de stérilisation et d'identification des chats sur le territoire de la commune

Retrait de la délibération 2-2022 - Cession de terrain

Le conseil municipal, à l'unanimité, procède au retrait de la délibération n°2-2022.

La séance est levée à 21h45